

Vœux 2015

Bonjour à tous,

Je vous remercie d'être présents si nombreux.

Nous avons besoin de nous rassembler. Nous avons besoin de nous retrouver sur des valeurs et des projets partagés. Nous avons besoin de nous parler. Nous avons besoin de construire des choses ensemble.

Après l'horreur de Charlie Hebdo, l'horreur de l'épicerie casher, ces 17 assassinats tellement inadmissibles, nous avons besoin de nous rassembler !

Je voudrais nous remettre en mémoire les fondements de notre république.

C'est la constitution française de 1958 qui est ce fondement, appuyé de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1789 et de la charte de l'environnement de 2004.

Dans son article premier, la Constitution nous dit :

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances.

Ces principes constitutionnels, c'est-à-dire qui s'imposent à nous, ces droits fondamentaux sont les fondements de notre vivre ensemble.

La république indivisible, c'est notre droit à choisir ceux qui nous gouvernent, du maire au député, à notre président sur un territoire stable.

La République laïque, c'est-à-dire une république qui n'est pas adossée à une religion, affranchie de toute tutelle religieuse, dont les trois pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire sont indépendants de toute église. La république laïque c'est à la fois la séparation de l'église et de l'état et le respect des religions, au niveau de l'état comme au niveau individuel.

Chacun est libre d'avoir la spiritualité qu'il s'est choisie, religieuse, philosophique, d'être agnostique ou athée, et chacun respecte la spiritualité, la croyance ou la non croyance de ses concitoyens.

Et en même temps, si l'exercice de toute religion est libre et protégé, il ne s'impose pas aux autres.

Cette notion de laïcité, si particulière à notre pays est essentielle.

Elle protège et engage. Elle est vivante.

Elle est au cœur de cette actualité dramatique.

La république démocratique est une notion qui semble plus facile à mettre en œuvre, à vivre au quotidien parce qu'elle parle de notre fonctionnement. On sait ce que c'est que voter, présenter aux électeurs un projet...

La république sociale c'est le droit à la protection et aux secours, c'est l'existence du droit social, c'est le service public, c'est la solidarité.

Je voudrais revenir sur les caricatures, l'humour acide décalé et souvent cinglant de Charlie.

A-t-on le droit de caricaturer un homme politique, une religion, un prophète ?

Qu'est-ce qui encadre cela ?

En France, depuis **la loi sur la liberté de la presse de 1881**, toujours en vigueur, et qui comprend aussi les technologies audiovisuelles et numériques de communication, les réseaux sociaux... la liberté d'expression est garantie, sauf à répondre à l'abus de cette liberté dans les cas prévus par la loi comme la diffamation, l'injure, la provocation à la haine notamment raciale, aux crimes et délits, le non-respect du secret de l'instruction, la publication intentionnelle de fausses nouvelles, l'apologie des crimes de guerre, le négationnisme, l'outrage aux bonnes mœurs notamment la protection de l'enfance, la protection des droits individuels (droit à la vie privée, droit à l'image, propriété intellectuelle...)...

C'est cette loi que Dieudonné et d'autres ne respectent plus en faisant l'apologie du terrorisme et de l'antisémitisme par exemple. C'est ce qui différencie une caricature de Mahomet ou de Jésus, qui certes peut choquer de nombreuses personnes, heurter leur foi, leurs croyances, mais qui ne fait pas l'apologie de faits délictueux comme l'apologie du terrorisme, l'apologie de l'antisémitisme qui puise ses fondements dans le nazisme...

Nous devons faire attention à bien distinguer notre indispensable liberté d'expression encadrée par la loi que je viens de rappeler et l'apologie de crimes ou délits, punie par la loi.

Et notre commune dans tout cela ?

Le dernier recensement montre que nous sommes un peu plus de 900 habitants. Ramené par calcul à 893 habitants, population légale 2012 en vigueur au 1^{er} janvier 2015. Soit 100 habitants de plus qu'en 2007 (782 habitants).

Cela traduit bien l'attractivité de notre commune notamment par ses services.

140 élèves à l'école, six classes qui accueillent la quasi-totalité des enfants de la commune et aussi des enfants de Sardon, de St Clément, de St André le Coq et de Villeneuve qui soit n'ont pas d'école dans leur commune, soit commencent leur scolarité en petite et moyenne section puis réintègre la grande section de leur commune d'origine.

Plus de 110 élèves qui fréquentent les 7 ateliers mis en place dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires mis en place en septembre dernier. 7 animateurs formés et encadrés par Fabien, notre

directeur de centre de loisirs permettent de proposer des activités ludiques complémentaires des apprentissages scolaires.

Parmi ces animateurs nous avons embauché une personne en commun avec la commune d'Aubiat, et une autre en contrat d'avenir lui permettant de participer à des formations qualifiantes.

Notre équipe municipale a choisi à la fois de minimiser au maximum les coûts et d'offrir des ateliers de qualité tout en permettant à des jeunes d'accéder à une formation professionnelle.

La qualité des ateliers et de leurs encadrants nous permettent d'aller au maximum des cofinancements CAF et d'état.

Les repas de la cantine sont fournis par la Maison Familiale. Cette proximité est un gage de qualité et de constance.

Le centre de loisirs est maintenant en gestion intercommunale et permet à toutes les familles de la communauté de communes d'inscrire leur enfant dans le centre de leur choix dans des conditions identiques. Le transfert des personnels et des moyens est effectif depuis le 1^{er} janvier.

Ce pôle enfance est important et reconnu. Je remercie tous les personnels, enseignants, agents d'animation, agents techniques et administratifs qui construisent chaque jour cette qualité.

Il nous faut maintenant, avec l'aide du Conseil Général et avec nos moyens financiers non extensibles, travailler les accessibilités, les cheminements, la sécurité des déplacements, la vitesse sur la D210, les stationnements, la circulation des cars de ramassage scolaire...

C'est un chantier qui débute, beaucoup trop lentement à notre goût... et qui nous occupera tout le mandat !

La place Madeleine de Chazelles prend sa forme définitive : une place rénovée agréable pour jouer aux boules ou pour faire une pause, que nous avons reconfigurée et toilettée, les élus et les agents techniques et un parking de 25 places qui désengorgera la place de l'église.

Le choix de faire un parking est issu du projet d'aménagement de bourg réalisé en 2011. Les cofinancements du Conseil Général et de l'Etat étaient conditionnés par la réalisation de cet espace comprenant un parking pour un coût total de 150 000 €. Nous l'aurons réalisé pour 50 000 € dont les deux tiers sont des subventions.

Cette économie nous a permis de remplacer plusieurs matériels (broyeur, godet...), de refaire une partie de la cour qui était boueuse en permanence et plusieurs travaux dans la commune.

Le remplacement de l'un des toits du bas-côté nord de l'église est terminé depuis hier. Ce toit fuyait depuis plus de quinze ans. Les dégâts sont visibles dans l'église, sur la voute, a abîmé gravement un tableau...

Nous avons fait refaire le capuchon du clocher, autour de la croix et du coq, qui lui aussi laissait l'eau s'infiltrer sur la charpente et sur les cloches depuis des années. Des anti pigeons – corneilles interdisent aux oiseaux de se faufiler sous les tuiles et de les déstabiliser voire de les faire tomber. Plusieurs chutes de tuiles avaient provoqué d'autres fuites aux toits inférieurs, notamment au-dessus de la sacristie.

Le travail de démoussage du toit nord a révélé il y a quelques jours une grosse faiblesse d'une poutre complètement pourrie et des fuites non diagnostiquées. La réparation est là aussi faite.

Plusieurs études avaient été faites depuis près de quinze ans sans qu'une décision de travaux soit prise. Dès le début de notre mandat, nous avons pris la décision de choisir un artisan reconnu pour réaliser ces travaux sans repasser par une nouvelle étude ni choisir une entreprise agréée pour intervenir sur les monuments historiques classés.

C'est fait, en total respect des recommandations des études précédentes, aussi bien en matériaux qu'en techniques. Pour un coût sans commune mesure d'environ 10 000 (contre presque 10 fois plus) !

L'église est hors d'eau. **Début maintenant la réflexion sur la rénovation intérieure, indispensable pour redonner son cachet à ce patrimoine historique tant visité.** A nous tous, élus, paroisse, habitants, visiteurs, passionnés, mécènes, fondation du patrimoine, DRAC... de créer une dynamique permettant de rassembler les fonds indispensables à cette rénovation.

Les fontaines de Bussègles, Saint Pierre et de l'étang sont toutes trois rénovées. Les salariés du chantier d'insertion de la communauté de communes ont remarquablement travaillé.

Les haies qui entourent le stade ont été taillées. D'autres le seront. Et j'en profite pour demander aux particuliers qui possèdent des haies envahissantes de bien vouloir les contenir pour assurer la visibilité et la sécurité sur les voies publiques. Bien entendu, vous pouvez venir en mairie en discuter et rechercher avec nous les solutions les plus pratiques et les moins onéreuses.

Le fleurissement de la commune est dans une dynamique participative forte, inscrite aux villes et villages fleuris, désireuse d'embellir nos deux villages. Cela nécessite l'investissement de chacun d'entre nous. La commission en charge de cette dynamique, comme toutes les commissions, est composée d'élus et d'habitants désireux d'apporter un peu de leur temps et de leurs compétences. Cette participation est le gage de projets cohérents et dynamisants. Merci à tous de votre investissement.

L'épisode de très gros orage du 21 septembre est maintenant derrière nous, même s'il reste à faire, par exemple des fossés à reprofiler... Les agriculteurs qui exploitent les parcelles le long de ces fossés à problème font l'effort de les entretenir. Mais il reste encore beaucoup à faire et la commune seule ne le pourra pas, même en s'alliant avec celle de Sardon.

Je remercie ici les pompiers de Thuret Sardon qui ont fait un travail remarquable, aussi bien chez les particuliers, je pense à certaines maisons à Chassenet, la voirie à Thuret... leurs collègues de cinq casernes, les services des routes du Conseil Général, la SEMERAP, nos employés techniques, les gendarmes... et aux habitants qui se sont mobilisés avec les moyens à leur disposition pour aider les familles dans la boue. Cette solidarité fait chaud au cœur.

Je parle employés techniques ? Vous savez que Christian a demandé et obtenu sa mutation dans les services techniques de la commune d'Aigueperse sur un poste qui l'intéressait et qui lui permettra de poursuivre sa carrière en prenant en charge une équipe plus importante.

Nous sommes en phase de recrutement. L'offre d'emploi en ligne a suscité de nombreuses candidatures. Nous devons approcher la soixantaine...

Après le 24 janvier, date limite de dépôt des candidatures, nous procéderons à une sélection sur dossier puis nous recevrons tous les candidats et candidates dont le profil et les compétences nous semblent en adéquation avec les besoins du poste pour une embauche au mieux en mars, au pire en juin.

Je remercie Christian pour son investissement et lui souhaite toute la réussite qu'il mérite dans son nouveau poste.

Un mot sur l'intercommunalité.

La communauté de communes propose de nombreux services : petite enfance, RAM, médiathèque-ludothèque, transport à la demande... fédère d'autres services institutionnels comme les services à la personne, les services aux personnes âgées, les assistantes sociales... mais aussi dynamise le tissu économique local. Vous avez toutes les informations sur le site cc-nordlimagne.fr.

Je termine par deux choses :

Nous avons déposé une demande de subvention au Conseil Général, obtenue, y compris une bonification, et à l'état, réponse en mars pour la rénovation de l'ancien presbytère en mairie et espaces associatif, culturel, économique.

Ce projet très important pour un coût hors taxes d'environ 500 000 €, se fera si nous obtenons toutes les subventions demandées – sinon nous n'irons pas !

Si nous obtenons ces cofinancements cela permettra d'avoir une mairie accessible, de plain-pied, comprenant un espace d'accueil et de secrétariat, et une salle du conseil et des mariages qui depuis un an et demi n'existe plus, occupée par notre sixième classe. Ainsi qu'un point bibliothèque en réseau avec la médiathèque intercommunale.

A l'étage, bureaux et salles de réunions mutualisées permettront aux associations et aux créateurs d'entreprise de trouver un espace de travail adapté.

En sous-sol, deux salles voutées pourront accueillir les activités associatives, des expositions, voire accueillir temporairement un artisan ou une profession libérale.

Si nous n'obtenons pas la totalité des subventions, le projet ne sera pas finançable en l'état. Il faudra alors soit penser à l'accessibilité de la mairie actuelle, mais à quel prix ? soit définir un autre projet beaucoup moins onéreux, permettant malgré tout de créer un espace mairie de plain-pied c'est à dire accessible à tous, comme la loi nous l'exige depuis 2005...

Et la deuxième :

Je remercie mes collègues élus qui s'investissent dans tous nos projets, à la hauteur des projets, avec toute la fougue et l'énergie dont ils sont capables. C'est par le travail que l'équipe élue réalise que les projets communaux avancent.

Et c'est aussi grâce au travail quotidien de nos agents. Je veux parler de l'équipe de secrétariat, Marie-Noëlle et Caroline, de l'équipe d'animation, des ATSEM, de l'équipe cantine, de l'équipe technique. Je les remercie énormément. Leur travail est essentiel. Leur travail rend notre commune belle et attractive, rend service, facilite la vie quotidienne, crée sans cesse du lien social, est le service public. MERCI

Belle année à tous et soyons solidaires.